

Compte rendu du conseil du jeudi 16 septembre à 20 H 30

Présents : Gaël MONNERET, Martine RAISON, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Jean Claude COMPAGNON, Christophe MARION, Pascal SIMONET.

Absente excusée : Roseline PACCARD.

Secrétaire : Corinne ODOBEL.

- Le compte-rendu du conseil du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

Délibération N° 41 : La future réalisation du lotissement nécessite des travaux concernant la mise en place des réseaux électriques, téléphoniques ainsi que l'éclairage public. Le SIDEC propose un devis. Compte tenu des diverses subventions, le reste à charge pour la commune serait de 32 022.50 €. Le Conseil décide de valider cette proposition et de confier cette réalisation au SIDEC.

Délibération N° 42 : Décision budgétaire modificative. Le compte 202 sera crédité de 1000 € à partir du compte 2111

Délibération N° 43 : Décision budgétaire modificative. Le compte 23 sera crédité de 1000 € à partir du compte 2152.

Délibération N° 44 : Le maire présente le compte-rendu des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées des communes à ECLA. La CLECT s'est réunie le 9 juillet 2021 et a établi le rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ce rapport.

Délibération N° 45 : Le chemin rural des Petits Bois a été déclassé à la suite d'une enquête publique. La commune décide aujourd'hui de le céder au GAEC COMPAGNON pour la somme de 1544 € 00.

La commune établira un acte administratif pour officialiser cette vente.

Délibération N° 46 : Le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation comptable impose le suivi de la création du lotissement de parcelles destinées à la construction de maisons d'habitation dans le cadre d'un budget annexe assujetti à la TVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création d'un budget annexe lotissement, à compter du 16 septembre 2021 sous le nom : Lotissement du Clos du Puits.

- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du service des impôts des entreprises de Lons le Saunier et du Service de Gestion Comptable de Lons le Saunier.

Délibération N° 47 : Le maire présente les nouveaux tarifs de location de la salle comme suit : 220 € pour 1 jour.

320 € pour 2 jours.

80 € pour une réunion.

Demi-tarif pour les habitants de la commune.

Gratuit pour les associations de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ces tarifs.

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours.

L'entreprise « My Façades » a réalisé les travaux de réhabilitation des murs du clocher, mettant à jour les angles de pierre de l'édifice ainsi que les cintres de deux anciennes ouvertures de part et d'autre de la porte de l'église. Dès que les échafaudages seront retirés, l'entreprise pourra terminer le travail en reprenant les joints des pierres de la base du clocher.

La réfection de la toiture est en cours, aux bons soins de l'entreprise « Manubonin ». Les travaux devraient se terminer dans une quinzaine de jours, en fonction des conditions météorologiques. L'église aura alors retrouvé meilleure apparence.

La même entreprise doit également réaliser la pose d'un escalier dans la « maison Mouillard »

Les efforts conjugués des employés communaux de Pannessières et de Lavigny ont permis de venir à bout de la très forte pousse des herbes au bord des routes et sur les terre-pleins communaux, et ce malgré la défection de notre stagiaire AIR. Merci à eux pour cet excellent travail qui a permis aux coureurs du Tour du Jura de traverser sans encombre une commune accueillante.

- Point sur le budget : Dépenses et recettes sont conformes aux prévisions. Les dépenses à venir concernant les travaux engagés ont été créditées et font l'objet d'importantes subventions, jusqu'à 66% du montant facturé.

- Pacte de gouvernance d'ECLA. La direction d'ECLA souhaite modifier la façon dont sont discutés les projets et les décisions qui concernent la communauté d'agglomération. La structure de base (Commissions qui présentent des projets, Conseil Communautaire qui décide, Bureau exécutif qui met en œuvre les décisions) reste en place, avec cependant la proposition de donner la possibilité au Président de prendre les décisions mineures, sur avis du Bureau exécutif, sans vote du Conseil Communautaire.

Dans un souci de plus de concertation et de lisibilité, deux modifications majeures seront apportées :

Adjonction de 5 maires au bureau exécutif, représentant les différents secteurs géographiques d'ECLA.

Convocation de 3 à 4 conférences des maires pour traiter des thèmes les plus importants (DOB, projets de grande ampleur ...)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

- Questions diverses :

- Les parterres de fleurs qui bordent les façades du foyer sont emplis de crottes de chien. Merci à leurs propriétaires de faire montre d'un peu de civilité et d'emmener leurs chiens plus loin. Nous ne vivons pas en ville et la nature peut encore accepter ces déjections ...

- La boîte à livres réalisée par Gaël Monneret sera peinte et décorée avant sa mise en service. Son installation dans un lieu central est à décider, sans doute dans l'ancien abri bus, sur la place du village.

- Anne-Marie Péguillet poursuit la mise à jour des concessions et du plan du cimetière. Lorsque ce travail sera achevé, la commune pourra s'adresser aux familles afin de savoir si elles conservent ou non leurs tombes. Pour celles qui semblent abandonnées, un avis sera affiché au cimetière afin d'en retrouver ou non les propriétaires avant une éventuelle reprise par la commune.

- Deux associations ont demandé l'autorisation d'occuper un soir par semaine la salle du foyer si peu occupée depuis sa réhabilitation. Il s'agit de la fanfare de Conliège qui vient répéter le jeudi et du club de tarot de Lons-Le-Saunier qui se déplace le vendredi soir. Une convention sera passée avec ces associations et un prix de location défini afin de couvrir les frais d'entretien et de chauffage. La salle restera cependant disponible aux habitants de Pannessières.

- La fête de Noël sera reconduite, sans que l'on sache encore aujourd'hui sous quelle forme. Un spectacle qui n'a pu avoir lieu était prévu l'année passée. Si les conditions le permettent, il sera organisé cette année. Il en va de même pour le repas des anciens qui dépend des futures conditions sanitaires.

- Un nouveau stagiaire, Stève Malfroy, a pris ses fonctions auprès de Benoit. Nous lui souhaitons une bonne réadaptation à la vie professionnelle.

- Monsieur Lavier, conseiller aux décideurs locaux, nous informe de l'excellente qualité des comptes de la commune, qualité que nous devons à notre secrétaire. Qu'elle en soit ici remerciée.

Madame Rothé, habitante de Pannessières demeurant rue des Vieux Monts souhaite acheter à la commune une petite parcelle de terre pour agrandir sa cour. Le Conseil réserve son avis à une enquête de voisinage qui sera effectuée dans les plus brefs délais afin de connaître l'avis des riverains et ainsi n'occasionner aucune gêne.

Les diverses sociétés de téléphonie qui louent des emplacements dans la forêt communale font preuve de mauvaise volonté, à la fois pour signer les conventions qui nous lient et pour payer les locations. De nombreux rappels ont été faits sans que la situation ne s'éclaircisse. Les services de l'ONF qui gèrent les conventions ne parviennent pas non plus à faire évoluer la situation. Rendez-vous est pris avec une société extérieure qui se propose d'examiner les contrats et d'améliorer les revenus de nos sites.

La séance est close à 11h30. Prochaine séance en fonction de l'actualité.

Le maire : M.Monnet.